

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Pays d'Uzès lauréat

La communauté de Communes Pays d'Uzès a été récompensée pour son engagement en faveur de la transition écologique, notamment dans l'adaptation de ses services aux familles en recevant le prix de la transition écologique des collectivités.

Publié le 29/11/2023 -- Temps de lecture: 10 minutes



Fabrice Verdier, Président du Pays d'Uzès, a reçu le prix des mains de Bérengère Noguier, vice-présidente du Conseil départemental, déléguée à la Transition écologique et à la biodiversité, le mardi 21 novembre 2023.

Une action globale en faveur de la transition écologique

La Communauté de communes Pays d'Uzès est récompensée pour son action globale en matière de transition écologique mise en oeuvre dans toutes ses politiques publiques. Le projet retenu est celui de l'écoblabe des services aux familles, notamment la revégétalisation de la cour de la micro-crèche « Les Roses » de La Bruguière, qui lui permet d'obtenir un prix de 15 000 €.

L'écoblabe des services aux familles de la collectivité améliore la qualité de vie des enfants et du personnel dans les structures, sensibilise à l'environnement les enfants dès leur plus jeune âge ainsi que leurs familles et valorise l'implication des personnels sur le sujet de la transition écologique.

La Communauté de communes du Pays d'Uzès est la première en France à voir l'ensemble de ses services écolabellisés, soit 4 crèches et micro-crèches, 4 accueils de loisirs sans hébergement et un relais petite enfance. Cette démarche dynamique s'est faite en plusieurs étapes avec des diagnostics de chaque établissement, des temps de formation des agents et la mise en place de plans d'actions concrets et mesurables. Au-delà des services aux familles, d'autres investissements sont engagés par la collectivité pour poursuivre des pratiques respectueuses de l'environnement (baisse des consommations d'eau et des énergies), réduction de son empreinte carbone et lutte contre le réchauffement climatique, notamment dans un Schéma de mobilité durable, la rénovation énergétique du siège de la communauté de communes, de la Médiathèque d'Uzès, de l'ALSH de Moussac ou encore la construction d'une future piscine intercommunale éco-responsable.

Les autres collectivités lauréates sont la commune de Barjac qui obtient 5 100 € pour la réutilisation de ses eaux usées et la commune de Liouc qui sera dotée de 29 900 € pour la création d'un éco-parc.

Deux prix, un seul objectif

Le Conseil départemental lance chaque année 2 appels à projets pour encourager à la fois les associations et les collectivités à agir en faveur de la transition écologique et du développement durable. Limiter les effets du réchauffement climatique, lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, réduire les consommations d'énergie, préserver la ressource en eau, s'engager contre le gaspillage alimentaire.... Autant d'actions qui peuvent être soutenues par le Conseil départemental qui promeut un développement durable et solidaire de ses territoires.

Le prix de la transition écologique des collectivités est doté de 50 000 €

Les dossiers doivent démontrer une réflexion globale et appartenir à au moins un de ces thèmes : l'eau, les espaces naturels / milieux aquatiques, les activités de pleine nature et de loisirs ou l'aménagement du territoire.

Le prix des initiatives pour les associations

Le Prix des initiatives pour une transition écologique et solidaire destiné aux associations est doté de 20 000 €. Il finance autant le fonctionnement de l'association que ses investissements.

Parole d'élues

Le prix de la transition écologique est un encouragement destiné aux collectivités qui s'engagent dans des investissements en faveur du développement durable. Chaque année nous pouvons ainsi récompenser celles qui proposent des investissements innovants et durables pour améliorer la vie de leurs administrés et s'adapter au changement climatique qui s'accélère.

En parallèle, nous récompensons également les associations qui œuvrent en faveur de la transition écologique.

L'enjeu d'adaptation au réchauffement climatique est prioritaire pour le Conseil départemental du Gard. C'est avec détermination que la collectivité s'est engagée, dès 2009, dans une politique de développement durable et solidaire du territoire. Dans la gestion de son patrimoine, dans toutes ses politiques publiques, avec sa stratégie Eau et Climat, le Conseil départemental montre l'exemple en prenant part de façon opérationnelle à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation au changement climatique.

Françoise LAURENT-PERRIGOT

Présidente du Conseil départemental du Gard

-

Bérengère NOGUIER, Conseillère départementale

Vice-présidente déléguée à la Transition écologique et à la biodiversité





Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76